

La question épineuse de la rémunération

Faut-il réglementer le montant des « jetons de présence » ? Selon l'étude de Russell Reynolds, si la rémunération moyenne des administrateurs stagne dans l'univers du CAC 40, à 63.000 euros, elle recule dans les sociétés du SBF 120 : de 44.000 euros en 2012 à 38.000 euros. *« Cela cache une guerre des talents – surtout féminins – larvée »*, estiment Marc Sanglé-Ferrière, managing partner de Russell Reynolds à Paris. *« Avec une pression à la hausse des rémunérations. »* Viviane de Beaufort (Essec) considère quant à elle que *« cela crée une discordance d'attractivité. Les grandes entreprises peuvent recruter dans des viviers internationaux, alors que c'est plus compliqué pour les ETI. »* Pour Anne Navez, *« un minimum de rémunération obligatoire s'impose. Un administrateur ne peut pas consacrer 10 à 20 jours de travail par an sans être payé justement en retour »*, déclare-t-elle.